

DEVENEZ PARTENAIRE

DE LA 10ÈME EDITION DU



26 – 27 MAI 2023 / OYTIER SAINT OBLAS



Siège social : Mairie de Oytier-Saint-Oblas, 38780 Oytier-Saint-Oblas
N° SIRET : 815 376 686 00011

SOMMAIRE

1.	<u>PRESENTATION DE L'ASSOCIATION EVEN'MANIA</u>	P. 3
2.	<u>PRESENTATION DU 10ÈME FESTIVAL DU TONTON</u>	P. 4
3.	<u>ILS NOUS SOUTIENNENT</u>	P. 5
4.	<u>BUDGET PREVISIONNEL DE L'EDITION 2023</u>	P. 6
5.	<u>DEVENIR SPONSOR OU MECENE</u>	P. 7
	A. LES CONTREPARTIES POUR LES SPONSORS	P. 7
	B. LES AVANTAGES FISCAUX POUR LES MECENES	P. 9
	C. CONTRATS DE MECENAT	P. 10



1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION EVEN'MANIA

Objet de l'association

Even'Mania est une association Loi 1901 créée en 2004. Elle a pour objectifs d'assurer :

- La promotion et la diffusion de la **culture et des spectacles vivants en Nord-Isère** ;
- L'organisation et la réalisation, également pour le compte de tiers, de temps forts **évènementiels, manifestations et festivals**, afin de participer à la dynamisation culturelle du territoire ;
- La promotion et la valorisation du travail et de la **production d'artistes locaux** auprès d'un public large et varié ;
- La collaboration avec des organismes publics et privés ou des associations culturelles poursuivant des buts et des finalités analogues ;
- La mise à disposition de ses structures et de ses expériences à d'autres organismes poursuivant les mêmes objectifs.

Atouts

- Une implantation locale, au plus près des habitants
- Un réseau de divers partenaires économiques locaux (artisans, sociétés ou entreprises implantées en Nord Isère) et non-locaux (écoles de danse de la périphérie lyonnaise...)
- Une richesse de compétences et de savoir-faire du réseau de bénévoles actifs.

Réalisations

L'association a participé à la mise en place de plus de 30 scènes et spectacles, et plus de 60 artistes se sont produits sur la scène du Festival du Tonton depuis 2011.



Les Fatals Picards, Païaka, Michaël Jones, Frero Delavega, Pep's, As de Trêfle, La Mine de Rien, Leïla Huijsoud, Broussaï, Wailing Trees, Jeanette Berger, Charlie And the Soap Opera, Les Monstros, Mû, LMZG, The Buttshakers, Da Break, The Fat Bastard Gang Band, Faut qu'ça guinche, Black Lilys, Giuliano Gabriele, Madly Wise, Cax, Minnie Marks, Bo Weevil, Une Touche d'Optimisme, Tekpaf, Presquils, Nazca, Nai-Jah, Biscotte, Bastien Villon et Gwendal Pézerat, Duo Heiting Soucasse, Les Acharnés du Swing, Zim, Manakin, Running Tree, Pack d'Brune, Fabello, As You Want, Bazar et Bémol, Lucy Panoyan, Elliott Jane, Jordge Acoustic, Woody Mood, Wendy Nazaré, Alexandra Tan, Raz'Rockette, Blind 6, Orchestra Sound System, Taini and Strong, Thomas L., Hardu, Camy Lily, Thony Nate, Lorelei, Mike Noegraff, Le Voyage de Noz, The Wild Creep, Jet Lag...

Toutes les images des éditions passées sont à retrouver sur www.festival-du-tonton.com et sur notre page Face Book

2. PRESENTATION DU 10ÈME FESTIVAL DU TONTON

Les objectifs :

- Faire découvrir des **jeunes talents** à un public large, multi générationnel et curieux
- Mettre en lumière, à travers les sponsors qui soutiennent le Festival, la **capacité de nombreux acteurs locaux à entreprendre et créer du lien**
- Participer à la dynamique du territoire nord-isérois au niveau culturel, en proposant **deux soirées de concerts en plein air**
- Proposer un **festival gratuit**

Description du festival

La 10^e édition du Festival se déroulera pendant le week-end de Pentecôte : les **Vendredi 26 et Samedi 27 mai 2023**.

Le Festival du Tonton est un festival à **taille humaine** (entre 2000 et 3000 spectateurs par soirée).

Depuis 2016, la commune de **Oytier-Saint-Oblas** accueille l'évènement en son centre-village dans un **cadre chaleureux**.



➔ **La programmation 2023 sera dévoilée à l'occasion de la soirée de lancement le Samedi 4 Février 2023 à Oytier-Saint-Oblas !**

Un évènement écoresponsable

- Gobelets consignés et réutilisables
- Barquettes de frites en carton, pailles en amidon de maïs
- Tri des déchets fléché sur le site du festival
- Toilettes sèches



Près de 100 bénévoles motivés !

- En amont du festival : communication, installation du site...
- Sur place lors de l'évènement : accueil des festivaliers, des artistes, animation des stands buvette et sandwicherie, photographes...



3. ILS SOUTIENNENT LE FESTIVAL

Les entreprises partenaires du Festival du Tonton sont la 1^{ère} source de financement de cet événement musical gratuit !

La municipalité de Oytier est, à travers ses élus et ses services techniques, un des acteurs essentiels au bon déroulement du festival.

Les médias sont nombreux à nous suivre et à faire que le Festival du Tonton rayonne au-delà du territoire Nord-Isérois.

Merci à tous nos soutiens, fidèles au rendez-vous, qui font du Festival un moment unique !

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

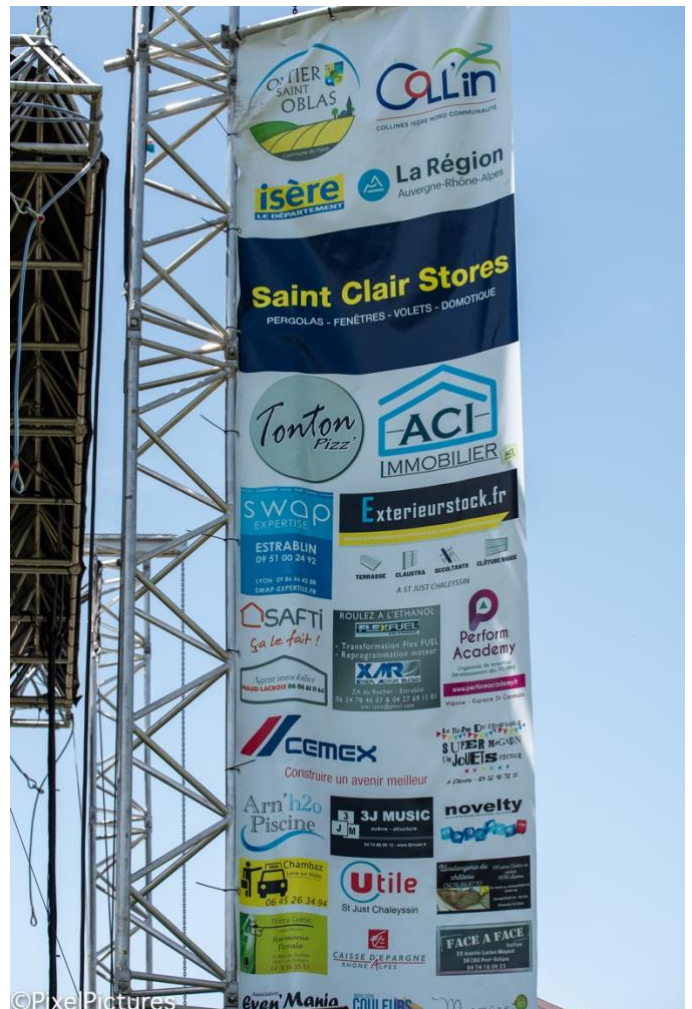
Mairie de Oytier-Saint-Oblas, Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, Conseil Départemental de l'Isère, Conseil Régional.

LES MEDIAS

Le Dauphiné Libéré, Murmure d'ici, Couleurs FM, L'Indispensable, le Guide des Festivals, Infoconcert...

LES ENTREPRISES LOCALES PARTENAIRES EN 2022

ISO 2 M, Cemex, Saint Clair Stores, GA2D, Safty, Swap expertise, ACI Immobilier, Tonton Pizz', XMR, Cimes Aventures, Perform Academy, Arn'H2O Piscine, Taxi Chambaz, Utile Saint-Just Chaleyssin, Magasin de jouets à Diémoz, Face à Face Coiffure, Boulangerie du Château, Ninkasi Saint Romain en Gal, Home Group Conseil, Astrine Immobilier, AVIVA, Transport Querlioz, Agence Rêves & Vous, GS France, Moriss Isère Auto, Laboratoire Inéal, Activ'Expertise, Ecole de conduite YANIC, L'encre de RO, Lave ta chaussette, YO Pneu, Duchaine Pierre, Domaine de Grand-Maison, Jardin de soi, Optique Tasciotti, AutoControl Diémoz, Fleurs Envie, Garage Peugeot Ollier, Rolland Bois, Sono Laser Dance, Hygiène Discount, Le Mas du Paradis, Hanotte bois, 3J Music, Noverlty AURA, Caisse d'Épargne, Le temps des retrouvailles, C.T.A. St Just, Un goût d'histoire, Dany Coiff, PergaDanse, Harmonie Florale...



4. BUDGET PREVISIONNEL DE L'EDITION 2023

CHARGES	Prévisionnel 2023, en €	PRODUITS	Prévisionnel 2023, en €
Dépenses artistiques		Subventions demandées	
Rémunération des artistes	20000	Conseil Régional	5000
Rémunération des techniciens : scène son lumière	6000	Conseil Départemental de l'Isère	5000
Location scène, son, lumière, distribution électrique	12000	Commune de Oytier-Saint-Oblas	3000
Location petit matériel, hôtels...	3200		
Services extérieurs		Autres apports estimés	
Sécurité	5000	Sponsoring / Mécénat	25500
Croix-Rouge Française	1000	Recettes buvette	27000
Communication, publicité	6000	Recettes Bière du Tonton	8000
		Prestations : location de toilettes sèches à des associations tierces	1500
Autres dépenses			
Frais administratifs : assurances, fournitures, services bancaires, SACEM	2300		
Achats pour buvette	19500		
Sous-total des charges prévisionnelles	75 000	Sous-total des produits prévisionnels	75 000
Emploi des contributions volontaires en nature : valorisation		Contributions volontaires en nature : valorisation	
Bénévolat : environ 100 bénévoles	10 000	Bénévolat : environ 100 bénévoles	10 000
Mises à dispositions gratuites de biens et de prestations : barrières, transports, technique	4 000	Mises à dispositions gratuites de biens et de prestations : barrières, transports, technique	4 000
Total des charges	89 000	Total des produits	89 000

5. DEVENIR SPONSOR OU MECENE

L'association Even'Mania sollicite votre soutien pour continuer à faire vivre cet événement musical et gratuit en 2023. Les enjeux pour votre entreprise :

- **Être associé à un événement culturel de qualité, écoresponsable et citoyen**
 - Promotion de jeunes talents aux côtés de têtes d'affiches
 - Programmation de qualité et équipe technique professionnelle
 - Accès aux personnes à mobilité réduite
 - Économies d'énergies et limitation des déchets sur le site
 - Entrée gratuite

- **Être au cœur de la manifestation**
 - L'entreprise partenaire bénéficie d'un accès aux loges pour rencontrer les artistes et les coulisses (accessible à tous les mécènes, et aux sponsors selon l'option choisie)
 - Cet espace permet aux entreprises d'être visibles, de rencontrer d'autres entrepreneurs, de renforcer leurs réseaux, mais aussi de côtoyer les artistes !

***Vous souhaitez soutenir la 10^e édition du Festival du Tonton,
2 possibilités s'offrent à vous : le sponsoring ou le mécénat.***

Quelle est la différence entre les 2 ?

A. LES CONTREPARTIES POUR LES SPONSORS

Le **sponsoring** – ou parrainage – est un soutien matériel apporté à une manifestation ou à une organisation en vue d'en **retirer un bénéfice direct**.

- **Objectif :**
Bénéficiaire d'une publicité active, d'une promotion de son image par la présence du nom, de la marque et/ou du logo de l'entreprise sur les supports de communication et d'information du festival (voir options et détails page suivante).

- **Modalités de parrainage → par un partenariat :**
 - **Humain** : détachement d'un/de salarié(s)...
 - **Matériel** : mise à disposition de matériel, d'un véhicule...
 - **Financier** : achat d'une opération de communication

- **Avantage :** Le montant de la contribution pourra être déduit de vos résultats imposables (frais).

- **Démarche à suivre :**
 - Adresser votre participation par chèque libellé à l'ordre de l'association Even'Mania ou par virement bancaire (RIB sur demande)
 - Une facture sans TVA vous sera alors éditée, que vous pourrez déduire de vos frais.

Descriptif des différents packs et options proposés :

PACK 1 – PARTENAIRE OFFICIEL – 4 000 €	<i>Quantité disponible : 1</i>
<p>PROGRAMMES * - Visuel sur 12 000 brochures papier, en 4^{ème} de couverture (20x15cm) AFFICHES - Visuel sur 1 000 affiches papier FLYERS - Visuel sur 20 000 Flyers papier + VEHICULE – Votre logo sur les 10 voitures floquées du Festival + CARTE CONSO – Visuel sur le verso des « cartes consommation » + T-SHIRT - Visuel sur les 150 T-shirts des bénévoles ÉCRAN 10 m² – 8 x 2,30 minutes, soit 4 spots de 2,30 min par soir @ - Visuel sur le site internet du festival avec référencement Google et lien vers votre site + Coffrets de Bière du Tonton : 12 grandes bouteilles + 24 petites bouteilles + 2 verres + 10 PASS VIP comprenant l'accès aux loges pour rencontrer les artistes</p>	
PACK 2 – 1 500 €	<i>Quantité disponible : 3</i>
<p>PROGRAMMES * - Visuel sur 12 000 brochures papier, 1 page A5 intérieure (20x15cm) AFFICHES - Visuel sur 1 000 affiches papier FLYERS - Visuel sur 20 000 Flyers papier ÉCRAN 10 m² – 16 x 60 secondes, soit 8 spots de 60" par soir @ - Visuel sur le site internet du festival avec référencement Google et lien vers votre site + Coffrets de Bière du Tonton : 6 grandes bouteilles + 12 petites bouteilles + 1 verre + 10 PASS VIP comprenant l'accès aux loges pour rencontrer les artistes</p>	
PACK 3 – 850 €	<i>Quantité disponible : 8</i>
<p>PROGRAMMES * - Visuel sur 12 000 brochures papier, 1/3 page (6x15cm) ÉCRAN 10 m² – 16 x 30 secondes, soit 8 spots de 30" par soir @ - Visuel sur le site internet du festival avec lien vers le site de l'entreprise + Coffret de Bière du Tonton : 6 grandes bouteilles</p>	
PACK 4 – 500 €	<i>Quantité disponible : 8</i>
<p>PROGRAMMES * - Visuel sur 12 000 brochures papier, 1/6 page (6x7cm) ÉCRAN 10 m² – 12 x 20 secondes, soit 6 spots de 20" par soir @ - Visuel sur le site internet du festival avec lien vers le site de l'entreprise + Coffret de Bière du Tonton : 3 grandes bouteilles + 6 petites bouteilles</p>	
PACK 5 – 250 €	<i>Quantité disponible : 28</i>
<p>ÉCRAN 10 m² – 8 x 15 secondes, soit 4 spots de 15" par soir @ - Visuel sur le site internet du festival avec lien vers le site de l'entreprise + Coffret de Bière du Tonton : 6 petites bouteilles</p>	

* En mai 2023, 75% des programmes (soit 9 000) seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de Oytier-Saint-Oblas, et dans 12 communes environnantes. Les 3 000 autres programmes seront distribués dans les commerces des communes situées entre Lyon, Bourgoin-Jallieu, Vienne et Saint-Jean de Bournay.

**UN PACK PEUT ÊTRE ADAPTÉ EN FONCTION DE VOTRE ACTIVITÉ
 POSSIBILITÉ DE REGLER EN PLUSIEURS FOIS**

B. LES AVANTAGES FISCAUX POUR LES MECENES

Le mécénat est un soutien financier apporté, **sans contrepartie directe** de la part du bénéficiaire, à une œuvre pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

- **Objectif :**
Bénéficiaire d'un avantage fiscal au titre du don effectué.
- **Modalités de communication :**
Il est admis par la loi que le nom de l'entreprise mécène soit associé aux opérations réalisées par l'association qui bénéficie des dons, mais le soutien matériel apporté ne donnera pas lieu à des contreparties en termes de communication pour les donateurs ou les mécènes.
- **Avantage :**
Le versement effectué ouvre droit à une **réduction d'impôt égale à 60 % du montant de la somme versée, dans la limite de 0,5%** de votre chiffre d'affaires annuel hors taxes
Exemple : Votre CA HT est de 100 000 € → vous pouvez déduire jusqu'à 500 € de dons (0,5%).
Vous faites un don de 800 € dont 60% déductibles, soit 480 €.
- **Démarche à suivre :**
 - Contacter l'association Even'Mania qui établira un contrat de mécénat entre l'association et votre société (cf. annexe du dossier joint)
 - Un reçu au titre des dons (CERFA n°11580*03) vous sera délivré, que vous présenterez à votre expert-comptable afin qu'il applique la déduction fiscale.

**Vous souhaitez devenir partenaire
et ainsi soutenir le Festival du Tonton 2023 ?**

Contactez l'association Even'Mania afin de trouver l'offre qui
vous correspond le mieux.

Tel. 06 09 67 46 78 / 06 84 97 15 63
contact@festival-du-tonton.com

Even'Mania, association Loi 1901
Siège social : Mairie de Oytier-Saint-Oblas, 38780 Oytier-Saint-Oblas

CONTRAT DE MECENAT

Entre les soussignés :

La société,
ayant son siège au :,
immatriculée au RCS de, sous le numéro,
représentée par.....
ci-après dénommée « **le Partenaire** » d'une part,

Et :

L'association Even'Mania,
ayant son siège à la Mairie de Oytier St Oblas 38780,
représentée par Monsieur Tristan CACHOZ président de l'association,
ci-après dénommée « **l'Association** » d'autre part.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

L'Association prévoit de mener l'événement culturel suivant : la 10^{ème} édition du Festival du Tonton, les 26 et 27 mai 2023 à Oytier Saint Oblas (38).

L'Association a proposé au Partenaire de s'associer au projet en y apportant un soutien financier. Le Partenaire accepte. En conséquence, les parties se sont rapprochées et ont défini de la manière suivante les conditions de leur partenariat.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Le Partenaire apporte son soutien à l'Association dans le cadre du Festival du Tonton 2023.

ARTICLE 2 : Obligations du Partenaire

Le Partenaire s'engage à verser à l'Association la somme de€

Soit (en toutes lettres)

Le versement sera effectué au plus tard le 1er Mai 2023 [par chèque libellé à l'ordre de l'Association / en espèces / par virement bancaire effectué sur le compte de l'Association].

ARTICLE 3 : Obligations de l'Association

Dans le cadre d'un mécénat, l'Association fait figurer le nom du Partenaire en tant que mécène mais également en faisant apparaître le nom et le logo du Partenaire sur les supports suivants : [affiches et flyers / site web / réseaux sociaux / banderoles] ; le nom et le logo seront fournis par le Partenaire au plus tard le 1er Avril 2023.

ARTICLE 4 : Droits de propriété intellectuelle

4.1 Le Partenaire reconnaît la pleine propriété de l'Association sur le Festival du Tonton y compris sur les droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés.

L'Association autorise le Partenaire à apposer le nom et le logo de l'Association sur sa documentation – y compris publicitaire – pour toute la durée du partenariat ; le nom et le logo seront fournis par l'Association sur demande du Partenaire.

4.2 L'Association concède un droit d'exploitation non commerciale des images issues du Festival du Tonton au Partenaire, au titre de leur partenariat pour cet événement. Le Partenaire ne s'opposera pas à l'exploitation ultérieure, par l'Association, des images issues du Festival du Tonton et qui présenteraient son logo, et ceci même si le partenariat n'était pas reconduit. Cette concession est réalisée sans limite de temps.

ARTICLE 5 : Assurance

L'Association est responsable au titre du Festival du Tonton et le Partenaire ne supporte aucune responsabilité quelconque.

ARTICLE 6 : Résiliation de plein droit

Le présent contrat sera résilié de plein droit dans les cas de force majeure prévus par la loi.

ARTICLE 7 : Litiges

Tout litige au présent contrat sera soumis au tribunal de commerce de Vienne (38).

Fait le, à, en deux exemplaires originaux,

Nom et signature du représentant
Cachet de la société partenaire

Nom et signature du représentant
de l'association Even'Mania



CONTACT

Even'Mania

Association Loi 1901

Siège social : Mairie de Oytier-Saint-Oblas
38780 Oytier-Saint-Oblas

Tel. 06 09 67 46 78 / 06 84 97 15 63

contact@festival-du-tonton.com

www.festival-du-tonton.com



Aurore Roatta